

MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° : 2023-08-012

L'an deux mille vingt-trois et le 31 août, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 16 août 2023, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Eric CHARRE, Marie-José ESTEVA, Brice BOUVIER, Quentin FALCOZ, Agnès DELCOR, Sandrine PIROF, Bernard PIROF, Mathieu GARRIGUE, Ludovic THIVOLLE, Laetitia TISSEYRE, Emilie BOULET, Angélique FOUSTER

Absents :

Mme Virginie SPITZ donne procuration à Mme Emilie BOULET

Madame Agnès DELCOR a été élue secrétaire de séance.

**Sydeel 66 – Opération TVXEP-RENOV-23001
Programme de rénovation de l'éclairage public**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de rénovation de l'éclairage public sur la commune, dispositif INTRACTING EP.

Ce projet sera financé en partie par une avance remboursable octroyée par la caisse des dépôts et consignations dans le cadre du dispositif « INTRACTING EP ».

Ces travaux seront soutenus par des financements « FOND VERT ».

Les travaux sont estimés à 40 800 € HT, dont 14 454.88 € pris en charge par le Sydeel66 et 14 280,00 € par le fonds vert.

Le remboursement de l'autofinancement à charge de la commune de 12 193.72 € sera lissé sur 5 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention et le plan de financement joint à la présente délibération concernant la rénovation de l'éclairage public, opération N°TVEP-RENOV-23001.

DIT que les crédits sont inscrits sur l'opération d'équipement N°127 du budget principal.

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire en ce qui concerne le règlement de cette opération et la signature des pièces y étant relative.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Monsieur le Maire
Christian PALLARES



Accusé de réception en préfecture
066-216600056-20230831-202308012-DE
Date de télétransmission : 05/09/2023
Date de réception préfecture : 05/09/2023